



Sint-Agatha-Berchem

Cabinet de l'Echevin
de l'Emploi, de
l'Urbanisme, de
l'Environnement, de la
Mobilité et des
Personnes à Mobilité
Réduite

Vincent RIGA

Votre corresp. :
Sandrine Dutillieu

Tél. : 02 464 04 54
Fax : 02 563 59 05

Courriel : sdutillieu@1082berchem.irisnet.be

Berchem-Sainte-Agathe,

Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux

Objet : Conseil communal du 25-04-2013 – Interpellation de Katia Van den Broucke à l'attention de l'échevin Vincent Riga concernant le fonctionnement du conseil consultatif de la personne handicapée ainsi que la gestion communale à l'égard des personnes handicapées.

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Par la présente, veuillez trouver les réponses aux questions de Madame Katia Van den Broucke :

1. Quelle est la composition du conseil consultatif de la personne handicapée ?

En date du 29 avril 2009 la création du conseil consultatif de la personne handicapée fut approuvée par le Conseil communal de Berchem-Sainte-Agathe.

Le conseil consultatif est composé de 2 catégories de membres,

1. Les membres avec voix décisive :

- Le Bourgmestre
- L'échevin compétant
- Un vice-président francophone et un vice-président néerlandophone
- Les représentants des associations concernées par la gestion de personnes handicapées ayant leur siège sur le territoire de Berchem-Sainte-Agathe

2. Les membres avec voix consultative

- Un(e) secrétaire faisant partie du personnel communal
- Toute personne pouvant apporter sa contribution à l'accomplissement des missions ou qui pourrait être entendu en tant qu'expert.

2. Combien de réunions ont eu lieu depuis la création de ce conseil consultatif ?

D'office 4 réunions annuelles sont organisées. Depuis la première réunion et jusqu'à ce jour : 16

3. A quelles actions concrètes cela a-t-il menées ?

Le conseil consultatif pour les personnes handicapées a été créée à la demande de plusieurs acteurs sur le territoire de Berchem-Sainte-Agathe ou des berchemois étant actifs dans des associations Bruxelloises qui se mobilisent pour les personnes handicapées.

- Il existe une version audio du Berchem News pour les personnes non- et malvoyantes.
- A la demande de la commune des signaux sonores ont été placés aux feux rouges sur la place Schweitzer.
- Lors de l'aménagement des nouveaux passages piétons la commune place des dalles adaptées aux passages pour piétons afin que les personnes non- et malvoyantes puissent traverser en sécurité.
- Le service des travaux publics vérifie systématiquement que lors des chantiers il est possible de se promener en toute sécurité
- Dans le cadre de la construction de la nouvelle « Ecole Monet », le Collège travaille à un projet pédagogique intégré en collaboration avec l'Institut Herlin.
- Le Collège fait réaliser systématiquement des études en ce qui concerne l'accès au domaine public pour les personnes à mobilité réduite. L'étude de 2011 est basée sur des enquêtes tenues en 2002 et 2006. Ces études sont un fil conducteur dans l'élaboration de la gestion.
- Lors de certains marchés publics des lots spécifiques sont gardés exclusivement pour les « entreprises avec travaux adaptés ». Ainsi, une partie des impressions de la commune est confiée à de telles entreprises, tout comme certaines tâches d'entretien des plantations.
- Les guichets de la commune sont également adaptés aux personnes en chaise roulante.

6. Quels efforts ferez-vous à l'avenir pour établir une gestion efficace ?

Les actions et efforts que nous entreprenons, ce jour et à l'avenir, restent ouverts aux demandes et aux besoins de ce secteur.

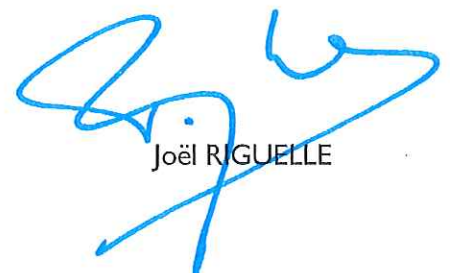
Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs les Conseillers, l'expression de notre considération distinguée.

Par ordonnance,
Le Secrétaire communal,



Philippe ROSSIGNOL

Le Bourgmestre,



Joël RIGUELLE